



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 06/07/2011

Direction de la coordination et de la
performance de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par Sylvie RESTENCOURT

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

LE PREFET
de la Région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 1er juillet 2011, sous la présidence de M. Pierre LARREY, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné le dossier n° 2011- 11 concernant une demande d'extension de l'ensemble commercial de GRUCHET LE VALASSE par création d'un magasin Cache Cache - Bonobo de 450 m2 de surface de vente portant la surface totale de vente de l'ensemble à 4627,80 m2 - Rue de l'Abbaye (76210).

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral du 05 octobre 2010 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées ;
- L'arrêté préfectoral n° 10-77 du 8 novembre 2010 donnant délégation à Monsieur Pierre LARREY, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- La demande, enregistrée le 16 mai 2011, présentée par la société civile GRUCHET INVEST dont le siège social est 29 Avenue de la Marne – 59290 WASQUEHAL, agissant en tant que promoteur immobilier, et visant à une demande d'extension de l'ensemble commercial de GRUCHET LE VALASSE par création d'un magasin Cache Cache - Bonobo de 450 m2 de vente portant la surface de vente totale dudit ensemble à 4627,80 m2 - Rue de l'Abbaye - 76210 GRUCHET LE VALASSE ;
- L'arrêté préfectoral du 19 mai 2011, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la

commission départementale d'aménagement commercial du 1er juillet 2011 pour l'examen de la demande susvisée ;

- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Sabine VAUTIER, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

CONSIDERANT

- que la société anonyme GRUCHET INVEST, a sollicité l'autorisation de créer un magasin Cache Cache - Bonobo d'une surface de vente de 450 m2 au sein de l'ensemble commercial de Gruchet Le Valasse ;

- que le projet offrira à la clientèle une offre complémentaire ;

- que le projet respecte les exigences de l'article 34 de la loi SRU en matière de stationnement ;

- que le projet aura un impact limité sur le trafic existant ;

- que le site du projet est desservi par les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle ;

- que le bâtiment existant qui prévoit déjà des mesures en faveur du développement durable ne sera pas modifié extérieurement ;

DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (5 oui sur un total de 5 votants)

Ont voté favorablement :

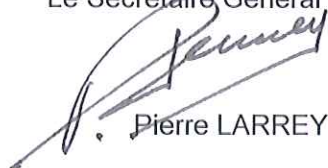
- M. Didier PERALTA, Maire de Gruchet Le Valasse
- Mme Annic DESSAUX, représentant le Président de la Communauté de communes Caux Vallée de Seine,
- Mme Florence THIBAUDEAU-RAINOT, représentant le Maire du Havre,
- M. Raymond VIARD, représentant le Maire de Bolbec,
- Mme Frédérique THAFOURNEL, personnalité qualifiée en matière de consommation.

Étaient excusés :

- M. le Président du Conseil Général de Seine-Maritime,
- Mme Evelyne FOREST, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire,
- M. Philippe SCHAPMAN, personnalité qualifiée en matière de développement durable.

En conséquence, la Société GRUCHET INVEST, dont le siège social est 29 Avenue de la Marne – 59290 WASQUEHAL, est autorisée à créer un magasin Cache Cache - Bonobo d'une surface de vente de 450 m2 au sein de l'ensemble commercial de GRUCHET LE VALASSE portant la surface de vente totale dudit ensemble à 4627,80 m2 - Rue de l'Abbaye - 76210 GRUCHET LE VALASSE.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint



Pierre LARREY